



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-259

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne Mme JOCHAUD DU PLESSIX pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-260

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 9 JUIN 2016**

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 9 juin 2016.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE.
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-261

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - INSCRIPTIONS ET TRANSFERTS DE CREDITS EXERCICE 2016

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Compte tenu de l'exécution budgétaire de l'exercice 2016 et notamment l'urgence de remplacer la balayeuse, il est proposé les inscriptions et transferts de crédits suivants état joint.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- adopte la décision modificative concernant les inscriptions et transferts de crédits de l'exercice 2016 du budget principal, selon état joint, pour un montant total de 81 177 €.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-262

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ».
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, complète le champ des compétences obligatoires des Communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017, en ajoutant notamment l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

La Communauté de Communes du Lunévillois, par délibération en date du 23 juin 2016, a accepté cette compétence nouvelle.

Les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur cette modification statutaire dans un délai de trois mois.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de Lunéville d'émettre un avis favorable au transfert de cette compétence.

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : MM. BAUCHE et DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- émet un avis favorable et accepte la prise de compétence par la Communauté de Communes du Lunévillois de l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage au 1^{er} janvier 2017,

- autorise le Maire a signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME:
LE MAIRE, 
JACQUES LAMBLIN 



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-263

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

**OBJET : AMENAGEMENT URBAIN – CENTRE ANCIEN – DEMANDE DE SUBVENTION AU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Par délibération en date du 11 février 2016, le Conseil Municipal a approuvé les projets d'investissement s'inscrivant notamment dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER).

Parmi ceux-ci, la requalification du Centre Ancien a fait l'objet d'un certain nombre de démarches auprès de nos potentiels partenaires financiers.

A ce jour, le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (F.S.I.L.), le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (F.N.A.D.T.) et l'Union Européenne, par l'intermédiaire de son programme FEDER-FSE, ont accusé réception de notre projet, sans promesse de subvention. Seule la Région Lorraine a répondu négativement, au motif qu'elle ne soutient pas les collectivités de plus de 7 000 habitants dans leurs projets d'aménagement des espaces publics.

Inscrite dans les priorités 2016 de la Ville de Lunéville, la requalification de son Centre Ancien, classé quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville, entre dans les orientations fixées par le Contrat de Ville signé par le Conseil Départemental, plus particulièrement au titre de l'amélioration du cadre de vie et du renouvellement urbain.

Il peut être souligné par ailleurs que le marché de travaux comporte une clause d'insertion, et que le Conseil Citoyen du Centre Ancien, constitué en association, a participé à la réflexion relative à cet aménagement d'un espace public de première importance pour le quartier.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle. Le nouveau plan de financement prévisionnel serait le suivant :

RESSOURCES	MONTANT H-T	Taux
F.N.A.D.T.	74 000 €	6,88%
Union Européenne	396 300 €	36,87%
Ville de Lunéville	297 200 €	27,65%
C.D. 54	107 500 €	10,00%
F.S.I.L.	200 000 €	18,60%
TOTAL	1 075 000 €	100,00%

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- sollicite auprès du Conseil Départemental 54 une subvention pour son projet de requalification du Centre Ancien,
- sollicite l'autorisation du démarrage des travaux avant octroi de subvention,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE, 
JACQUES LAMBLIN 



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-264

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : MARCHES PUBLICS – SERVICE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC / MODIFICATION DU CONTRAT N° 1
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Par délibération n° 2015-338 du 12 novembre 2015, la Ville de Lunéville a attribué le marché concernant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et sportif, des illuminations festives, de signalisation lumineuse tricolore et des mises en lumière de la ville à la société CITELUM (11-13 cours Valmy – 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX) pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ce contrat comprend diverses prestations et notamment le poste G6 dénommé "RECONSTRUCTION" lequel contient :

- ✓ La mise en conformité, la réfection, la modernisation, le remplacement et l'amélioration des équipements assurant le service, prestation dénommée "ECLAIRAGE PUBLIC"
- ✓ La mise en conformité, la réfection, la modernisation, le remplacement et l'amélioration des équipements assurant le service, prestation dénommée "SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE"
- ✓ L'acquisition, la prise en charge, le renouvellement, les transports, la mise en place et la dépose, le stockage, la vérification avant pose des installations d'illuminations de fin d'année (suivant propositions du titulaire), prestation dénommée "ILLUMINATIONS"
- ✓ La mise en valeur par la lumière du centre-ville historique, prestation dénommée "MISE EN VALEUR PAR LA LUMIERE DU PATRIMOINE"

A compter de l'année 2016, la Ville de Lunéville a décidé de louer trois nouvelles traversées festives lesquelles seront installées rue Gambetta pour un coût annuel de 1 120,80 € H.T. (soit 8 966,40 € H.T. sur la durée totale du contrat), comprenant la location, la pose et la dépose des motifs.

Aussi, une modification de contrat n° 1 doit-elle être effectuée.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : MM. BAUCHE et DELBARRE),
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,**

- approuve la modification du contrat n° 1 à passer avec la société CITELUM (11-13 cours Valmy – 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX) pour la location, la pose et la dépose de trois nouvelles traversées festives pour un coût annuel de 1 120,80 € H.T., soit un montant en plus-value de 8 966,40 € H.T. sur la durée totale du contrat,
- autorise le Maire à signer la modification du contrat n° 1 ainsi que tout document relatif à cette affaire,
- précise que les crédits sont inscrits nature 611, fonction 814, enveloppe 1058.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2016-265

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : AMENAGEMENT URBAIN – RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2015

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2015 doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Ces dispositions ont pour but de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service suivant la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ainsi que la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Une mise à disposition dudit rapport se fera en Mairie dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 septembre 2016,
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- prend acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable tel que présenté et s'engage à le tenir à la disposition du public.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-266

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : AMENAGEMENT URBAIN – RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2015
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

En application des dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, et conformément au contrat de délégation, le délégataire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur la gestion du service public de l'eau pour l'année 2015.

Ces dispositions ont pour but de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service suivant la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ainsi que la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Ce rapport permet de connaître :

- la nature et l'importance du service rendu
- la qualité et la performance du service rendu :
 - sur le plan technique,
 - sur le plan de sa gestion financière.

Une mise à disposition dudit rapport se fera en Mairie dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 septembre 2016,
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- prend acte du rapport annuel 2015 du délégataire de la gestion du service public de l'eau et s'engage à le tenir à disposition du public.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-267

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE GrDF 2015 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ NATUREL

RAPPORTEUR : M. FRASNIER

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu d'activité pour la distribution publique du gaz naturel sur l'année 2015, établi par le concessionnaire GrDF, doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Ces dispositions ont pour but de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service.

Ce rapport sera mis à disposition en mairie dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 septembre 2016,
Après avis de sa commission Développement et Aménagement de la Ville,

- prend acte du compte-rendu d'activité 2015 pour la distribution publique du gaz naturel établi par GrDF tel que présenté et s'engage à le tenir à disposition du public.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-268

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – FONDS D'INITIATIVES CITOYENNES **RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE**

Depuis 2000, la Ville de Lunéville, avec le concours financier du Conseil Départemental et de l'État (par le biais de la politique de la ville), dispose d'un Fonds d'Initiatives Citoyennes (FIC) qui vise à favoriser la mise en œuvre de projets ponctuels par des associations ou des habitants, contribuant au renforcement du lien social au sein des quartiers.

Ce dispositif a pour objectif de répondre rapidement aux initiatives et aux projets d'habitants qui nécessitent une aide financière tout en garantissant une démarche administrative simplifiée. La gestion financière du dispositif est déléguée à l'association « Quartiers Services » qui en fait un bilan annuel auprès des financeurs.

Il est proposé pour 2016, la poursuite du dispositif, dans le cadre de la convention signée en 2015, ainsi que le montant d'une subvention à l'association « Quartiers Services » de 3 000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le versement d'une subvention à l'Association « Quartiers Services » de 3 000 €,
- précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2016, nature 6574, fonction 523, enveloppe 23160.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-269

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – AVENANT LA CONVENTION ENTRE LE BARREAU DE NANCY, LE CDAD 54 ET LA VILLE DE LUNEVILLE
RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE

Par une délibération en date du 27 mai 2002, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager la démarche de création de l'Antenne de Justice, laquelle s'est concrétisée par la signature d'une convention avec le Barreau de Nancy et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Meurthe-et-Moselle (CDAD 54) le 19 décembre 2002.

La rétribution horaire des avocats rémunérés par le CDAD 54, fixée à l'article 4 de ladite convention, n'avait pas bénéficié de revalorisation depuis cette date. Un avenant ayant pour objet la modification de cet article 4 est donc proposé au Conseil Municipal afin de porter à 79,50 € HT (valeur 2002 : 65,86 €) la rétribution horaire des consultations juridiques en matière d'accès au droit proposées au sein de l'Antenne de Justice de Lunéville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer l'avenant à la convention avec le Barreau de Nancy et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Meurthe-et-Moselle (CDAD 54) fixant à 79,50 € HT la rétribution horaire des consultations juridiques en matière d'accès au droit proposées au sein de l'Antenne de Justice de Lunéville,

précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016, nature 6226, fonction 03, enveloppe 7016.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,  
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURI-PARTENARIALE ECO APPART
RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE

Le 14 janvier dernier, le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 2016-016, la signature d'une convention entre la CAF, le CCAS, la CCL la Mission Locale et l'OPH, pour la mise à disposition d'un appartement pédagogique nommé Eco Appart.

A ce jour, il s'avère que ladite convention doit être modifiée. En effet, dans l'article 1, le titre relatif aux moyens financiers engagés par le CCAS doit être retiré.

Il convient de prendre en compte cette modification par le biais d'un avenant, joint en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer l'avenant n° 1, joint en annexe, relatif à la suppression de l'article 1 de la convention pluri-partenaire Eco Appart.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-271

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : CONTRAT-CADRE D'ACTION SOCIALE MUTUALISEE ET MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle propose à ses collectivités affiliées de mettre en place un contrat-cadre d'action sociale mutualisée. Il s'agit de négocier un contrat départemental visant à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles.

Les prestations d'action sociale peuvent concerner tous les agents, à différents moments de la vie personnelle et professionnelle :

- naissance/adoption, mariage/pacs, médailles, départ à la retraite, ...
- handicap, aide familiale-ménagère, plan épargne chèque-vacances bonifiés, frais d'obsèques,...

L'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, autorise les centres de gestion à assurer la gestion de l'action sociale et de service sociaux en faveur des agents, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, des collectivités et établissements qui le demandent. Ils peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements adhérents qui le demandent, des contrats-cadres permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide de charger le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer une procédure de mise en concurrence de prestataires de l'action sociale, dans le respect de la réglementation sur les marchés publics.

Ce contrat couvrira tout ou partie des prestations suivantes, à destination des agents territoriaux (sans que cette liste ne soit fermée) :

- naissance/adoption, mariage/pacs, médailles, départ à la retraite, ...
- handicap, aide familiale-ménagère, plan épargne chèque-vacances bonifiés, frais d'obsèques,...

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-272

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE **RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Le décret n°2009-1594 du 18 décembre 2009 institue une indemnité de départ volontaire dans la fonction publique territoriale. Cette indemnité permet d'accompagner financièrement, dans des situations de départ définies et limitées, un agent qui choisit de quitter définitivement la fonction publique territoriale en présentant sa démission.

Deux situations ouvrent droit à cette indemnité :

- le départ volontaire dans le cadre d'une restructuration du service d'affectation,
- le départ volontaire dans le cadre d'un projet personnel (dont la création ou la reprise d'une entreprise).

Bénéficiaires :

Le présent projet de délibération limite les situations ouvrant droit à cette indemnité aux agents titulaires justifiant d'une ancienneté minimale de 5 années et dont la démission est présentée plus de 5 années avant la date d'ouverture de leur droit à pension.

Montant de l'indemnité :

Le montant de l'indemnité est plafonné au double de la rémunération brute annuelle perçue au cours de l'année civile précédent le dépôt de la demande de démission.

Cette condition étant posée, il est proposé de retenir les modalités de calcul de l'indemnité de la façon suivante :

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016, chapitre 012.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE, 
JACQUES LAMBLIN 



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2016-273

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : SPORTS – AVENANT N° 4 A LA CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE LUNÉVILLE AUX LYCEES ERNEST BICHAT, BOUTET DE MONVEL ET PAUL LAPIE
RAPPORTEUR : M. BARDOT

Dans la continuité des actions de soutien engagées en faveur de la pratique des programmes scolaires d'Éducation Physique et Sportive dans les lycées publics, la Région avait, lors de sa séance du 27 janvier 2012, revalorisé les bases de calcul de l'aide apportée au fonctionnement des équipements sportifs communaux mis à la disposition des lycées.

La durée de l'avenant n° 3 à la convention était fixée à une année scolaire. La Commission Permanente de la nouvelle Région du 1^{er} juillet 2016 a souhaité prolonger la durée de cette convention. Celle-ci couvrira l'année scolaire 2016/2017 et le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2017/2018.

Il convient donc de prendre un avenant pour modifier la durée de la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- approuve l'avenant n° 4 de la convention tripartite de mise à disposition des installations sportives de la Ville de Lunéville aux lycées,

- autorise le Maire à signer l'avenant n° 4 de la convention tripartite de mise à disposition des installations sportives de la Ville de Lunéville aux lycées Ernest Bichat, Boutet de Monvel et Paul Lapie.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-274

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'INSTITUT D'HISTOIRE CULTURELLE EUROPEENNE
RAPPORTEUR : M. TALLOT

L'Institut d'Histoire Culturelle Européenne a organisé à Lunéville, du 11 au 13 juillet, dans le prolongement du colloque international « Histoire Culturelle du Travail » de l'International Society for Cultural History, la manifestation scientifique « Ateliers d'Été ».

L'objectif pour les intervenants était de débattre autour de la thématique de l'objet : réflexion sur les usages sociaux et symboliques d'objets matériels, sur leur nature et leur capacité d'action, afin de pouvoir penser les pratiques autant que les représentations, l'appropriation et le geste créateur ou créatif en histoire culturelle.

Cette manifestation, gratuite et ouverte à tout public, engendre par ailleurs des retombées économiques pour Lunéville puisqu'une trentaine d'intervenants et de participants logent sur place durant la manifestation.

Il est proposé au Conseil Municipal, pour confirmer le soutien de la Ville de Lunéville à cette manifestation, d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Institut d'Histoire Culturelle Européenne.

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : MM. BAUCHE, DELBARRE – Abstentions : Mme DI SANGRO et Mme PAILLARD ne prend part au vote),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le versement d'une subvention municipale de 1 000 € à l'Institut d'Histoire Culturelle Européenne, les crédits étant prévus au Budget, nature 6748, fonction 01, enveloppe 17762.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-275

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS
RAPPORTEUR : M. TALLOT

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) organisera le 1^{er} octobre 2016, au château de Lunéville, une manifestation intitulée « Grand'Est Innov@tion(s), les transitions en marche... ».

Celle-ci aura pour vocation de valoriser les jeunes entreprises issues du Lunévillois -et plus largement du Grand Est- dont les innovations sont inscrites dans les grandes transitions actuelles. L'objectif consiste à permettre au grand public de découvrir et de se familiariser avec ces innovations qui devraient faire partie de son quotidien dans un avenir proche.

Plus de mille visiteurs sont attendus, et le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 90 000 € au total dont, pour les recettes, 45 000 € de fonds propres et 30 000 € de dotations de partenaires privés.

Il est proposé au Conseil Municipal, pour apporter un soutien à l'organisation de cet événement, d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au CNAM.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le versement d'une subvention municipale de 1 000 € au Conservatoire National des Arts et Métiers, sous réserve de l'organisation effective de la manifestation « Grand'Est Innov@tion(s), les transitions en marche... », les crédits étant prévus au Budget, nature 6748, fonction 01, enveloppe 17762.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,  
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-276

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES – CONVENTION DE COREALISATION D'UN CONCERT DE MUSIQUE DE CHAMBRE ENTRE LA VILLE DE LUNEVILLE ET LE TRIO CHAUSSON
RAPPORTEUR : M. TALLOT

Tout au long de l'année 2016, la Ville de Lunéville organise, avec le concours de nombreux partenaires, *Moy Stanislas Leszczynski, roy de Pologne, duc de Lorraine et de Bar*, un événement culturel rythmé par plusieurs temps forts : deux expositions, un cycle de conférences et l'édition d'un livre d'art. Elle souhaite renforcer son action en organisant, avec le concours d'un invité de renom, le Trio Chausson, un concert de musique voué au XVIII^{ème} siècle.

La Ville de Lunéville tient en effet à rappeler la mémoire du 250^{ème} anniversaire du rattachement de la Lorraine à la France et à présenter les grandes heures de la vie d'un monarque qui a marqué l'histoire de la région.

Ce concert sera organisé le samedi 10 septembre 2016 à 20h au théâtre de Lunéville.

Pour assurer la bonne tenue de l'événement, la Ville de Lunéville et le Trio Chausson ont décidé de s'associer.

La convention, jointe à la délibération, présente les engagements des deux parties ainsi que le budget prévisionnel concernant les dépenses et les recettes relatives au concert.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coréalisation d'un concert de musique de chambre.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- approuve la conclusion de la convention de coréalisation d'un concert de musique de chambre entre la Ville de Lunéville et le Trio Chausson, prévu le 10 septembre 2016, au théâtre de Lunéville,

- précise que les crédits sont prévus au Budget 2016, nature 611,

- autorise Monsieur le maire à signer ce document.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-277

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : ALSH ILE AUX VACANCES – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUNEVILLOIS – LA GALOPADE – DECOUVERTE DU CHEVAL
RAPPORTEUR : Mme BAGARD

Dans le cadre d'une convention entre la Communauté de Communes du Lunévillois et l'association La Galopade, la CCL offre à l'accueil de loisirs de la ville de Lunéville « l'Ile aux Vacances » un stage de découverte du cheval le 17 août 2016 pour 40 enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer la présente convention de programme estival entre la Communauté de Communes du Lunévillois, l'accueil de loisirs « l'Ile aux Vacances » et la Galopade.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE.
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-278

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : ALSH ILE AUX VACANCES – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUNEVILLOIS – LE CLUB DE CANOE-KAYAK – DECOUVERTE DU CANOE-KAYAK
RAPPORTEUR : Mme BAGARD

Dans le cadre d'une convention entre la Communauté de Communes du Lunévillois et l'association La Galopade, la CCL offre à l'accueil de loisirs de la ville de Lunéville « l'île aux Vacances » un stage de découverte du canoë-kayak le 3 août 2016 pour 15 enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer la présente convention de programme estival entre la Communauté de Communes du Lunévillois, l'accueil de loisirs « L'île aux Vacances » et le club de canoë-kayak.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-279

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN AGENT NON TITULAIRE EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION / CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif "Contrat Unique d'Insertion" est entré en vigueur. Institué par la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008, il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Dans les collectivités territoriales, le C.U.I. prend la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.).

La Ville de Lunéville souhaite recruter un C.U.I à temps partiel (28 heures par semaine) afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service Fêtes et Manifestations.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 2 mois et 12 jours, soit du 1^{er} septembre 2016 au 12 novembre 2016.

Le C.U.I.-C.A.E. ouvre droit à une aide de l'État avec une prise en charge de 80 % de la rémunération au SMIC et à une exonération de cotisations patronales sous conditions.

Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : MM. BAUCHE et DELBARRE),
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

- autorise la création d'un poste à durée déterminée de droit privé dans le cadre du dispositif C.U.I.-C.A.E. à temps partiel pour une durée de 28 heures par semaine, pour une durée de 2 mois et 12 jours à compter du 1^{er} septembre 2016.

- autorise le Maire à signer la convention afférente en partenariat avec Pôle Emploi de Lunéville et le contrat de travail à intervenir,

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

The stamp is rectangular with a double-line border. It contains the text 'POUR EXPÉDITION CONFORME' at the top, 'LE MAIRE,' in the middle, and 'JACQUES LAMBLIN' at the bottom. A handwritten signature is written over the text. To the right of the signature is a circular official seal of the Municipality of Lunéville, featuring a coat of arms and the text 'MUNICIPALITE DE LUNEVILLE' and 'SECTION CENTRALE'.



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-280

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. FLAVENOT (pouvoir M. BOESCH), M. DELBARRE (pouvoir M. BAUCHE).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme JOCHAUD DU PLESSIX est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 12 septembre 2016.

OBJET : DOMAINE COMMUNAL – CONVENTION D'INSTALLATION, GESTION, ENTRETIEN ET REMPLACEMENT DE LIGNES TELEPHONIQUES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUE A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Par convention signée le 1^{er} juillet 2013, la Ville s'est engagée à coopérer avec la société ORANGE pour le déploiement sur le territoire communal de ses réseaux FTTH (Fiber To The Home, qui désigne le raccordement optique jusqu'à l'utilisateur).

L'Hôtel de Ville est le premier bâtiment propriété de la commune concerné par ce raccordement et la société ORANGE propose la signature d'une convention permettant de préciser les modalités d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique au sein de cet immeuble.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention jointe aux présentes, ainsi que les conventions identiques à venir concernant les autres immeubles communaux concernés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention précisant les modalités d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique au sein de l'Hôtel de Ville, ainsi que toute convention identique à venir concernant des immeubles communaux.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit septembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

